



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC7-5-2-19

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT OCCITANIE DU GERS, POUR LE FONCTIONNEMENT 2025/ 2026 DE SON ECOLE DES MÉTIERS CMA FORMATION DE PAVIE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2026BC7-5-2-19

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT OCCITANIE DU GERS, POUR LE FONCTIONNEMENT 2025/2026 DE SON ECOLE DES MÉTIERS CMA FORMATION DE PAVIE

Le Président présente un dossier de demande de subvention reçu par courrier auprès des services de la Communauté De Communes des Deux Rives en date du 22 Décembre 2025, et ayant reçu un avis favorable de la commission économique du 21 Janvier 2026.

Présentation de la demande :

Malgré une tendance annuelle à la baisse depuis plusieurs années, **les effectifs 2025 /2026** sont de **664 jeunes en apprentissage** avec un **taux de réussite** en légère augmentation à **89,2 %** et un **taux d'insertion professionnelle** des apprentis en sortie de formation de plus de **80 %**.

La demande des entreprises reste forte, comme le vivier de jeunes à mobiliser, avec une baisse progressive des partenariats financiers institutionnels et des exigences de normes qualité (qualiopi) demandées (contrairement aux lycées), qui imposent des investissements réguliers sur les outils et actions de formation.

Des plateaux techniques ont été développés dans le bâtiment second œuvre, la menuiserie, le revêtement, l'isolation, la mécanique et la carrosserie ainsi que l'acquisition d'un laboratoire de boucherie, charcutier-traiteur.

Au même titre que d'autres Communautés de Communes, nous sommes sollicités pour un soutien financier avec une subvention de fonctionnement de 500 € pour un budget de fonctionnement 2025/2026 de 8 174 777 €.

La Communauté de Communes des Deux Rives ayant son périmètre géographique sur ce Département, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers étant un soutien important dans le projet d'accueil de nouveaux EPR sur le site de Golfech, il est important de soutenir l'école des Métiers CMA Formation de Pavie avec une subvention de fonctionnement de 500 €.

Le Président propose donc, dans le cadre de ses politiques en faveur du développement économique, de l'emploi et de la formation, de soutenir ce projet par une participation financière à hauteur de 500 € pour soutenir les filières professionnelles de l'Ecole des Métiers CMA Formation du Gers.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer une participation de 500 € à l'Ecole des Métiers CMA Formation de Pavie (Gers.).

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026


Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme


A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC

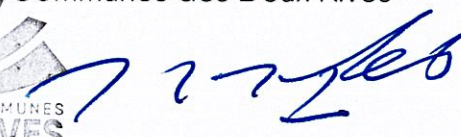
Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Paul TERRENNE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

09 MARS 2026

AR Préfecture

Demande de subvention 2026 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Occitanie du Gers, pour le Fonctionnement 2025/ 2026 de son Ecole des Métiers CMA Formation de Pavie

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026BC7_5_2_19-DE

Numéro d'acte : 2026BC7_5_2_19

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2026BC7-5-2-19 Demande subvention 2026 CMA du Gers pour fonctionnement 2025-2026 de école métiers CMA formation Pavie.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:29:58

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:30:23